



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**  
**COMMUNE DE GÉLANNES**

La réunion a débuté le 19 février 2024 à 20h05 sous la présidence du Maire, Monsieur BEGON Richard.

**Membres présents :**

Monsieur BEGON Richard  
Monsieur CHEVALLOT Alain  
Monsieur HAMPE Jean-Luc  
Monsieur LINÉATTE Francis  
Monsieur PETIT Didier  
Madame SOUBRIARD Nathalie  
Monsieur VERRIER Adrien  
Madame PETETOT Thérèse  
Madame SAUVAGE Eveline  
Monsieur MASSON Hervé

**Membres absents :**

Madame CORPEL Virginie représentée par M BEGON (pouvoir)  
Monsieur CAUCHE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame SOUBRIARD Nathalie

Le quorum (plus de la moitié des 12 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

DCM 202401 – Renouvellement de l'assurance statutaire 2024-2027  
DCM 202402 – Demande de fonds de concours à la CCPRS  
DCM 202403 – Location bâtiment communal à M Olivier  
DCM 202404 – Achat parcelle de Me Fouré  
DCM 202405 – Soirée Théâtre de Bohème  
DCM 202406 – Voyage des aînés  
QUESTIONS DIVERSES

**DCM 202401 – Renouvellement de l'assurance statutaire 2024-2027**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de l'assurance statutaire de 2024 à 2027 pour les agents de la commune (déjà souscrit en 2020 pour 4 ans).

Après concertation, le Conseil Municipal valide la convention avec le centre de gestion pour cette période.

**11 voix pour**

**DCM202402 - Demande de fonds de concours à la CCPRS**

Suite à plusieurs investissements de la Commune, Monsieur le Maire souhaite avoir l'autorisation de demander à la CCPRS les fonds de concours correspondants à ces dépenses pour un montant de 21127.06 €.

Le Conseil Municipal valide cette demande

**11 voix pour**

**DCM202403 – Location d'un bâtiment communal situé rue Jules Mirand**

Après présentation de M Olivier gérant de la société C.M.T (réparation et entretien de motoculteurs) souhaitant louer le hangar communal situé rue Jules Mirand, Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal pour fixer le prix de la location.

Le Conseil Municipal décide de louer ce bâtiment pour 250 € / mois avec bail à déterminer prochainement.

**11 voix pour**

#### DCM 202404 – Achat de parcelle de Me Fouré AC 54

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain de Me Fouré situé sur la parcelle AC54 est disponible et propose l'acquisition de cette parcelle en vue de pouvoir entretenir ce terrain en continuité des terrains municipaux déjà entretenus afin d'harmoniser ce secteur.

Le Conseil Municipal propose l'achat de ce terrain pour un montant de 2.50 € m2 soit un total de 465 €

**11 voix pour**

#### DCM 202405 – Soirée Théâtre

Suite à la venue de l'un des représentants de la troupe « Théâtre de Bohème » pour présenter leur projet en mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une représentation le 6 mai à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal valide et accorde à cette troupe une contribution de 150 €.

**11 voix pour**

#### DCM 202406 – Voyage des aînés

Monsieur le Maire présente le projet de voyage pour les aînés de la commune de cette année. Il propose de visiter la cité du Vitrail, un repas le midi au restaurant puis représentation au cirque Arlette Gruss. Après présentation des devis, le Conseil Municipal approuve le projet et valide le tarif de 38 € par participant pour les habitants de Gélannes âgés de 61 ans ainsi que le personnel communal et le Conseil Municipal et fixe le prix de 76 € pour les personnes extérieures.

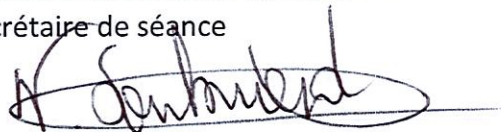
**11 voix pour**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une personne de la Caf dans le cadre du projet de la MAM
- Suite à la réception d'un mail de la DDFIP ; Monsieur le Maire expose la possibilité d'exonération en faveur des économies d'énergie - article 1383-0-B Bis du CGI sur la commune. Le Conseil Municipal refuse de délibérer pour cette exonération.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection des routes aura lieu prochainement par le département
- Concernant la loi d'accélération de production des énergies renouvelables, Monsieur le Maire précise qu'une information a été faite en mairie à l'affichage pour tenir à la disposition des habitants un cahier de doléances et qu'aucune réclamation n'a été enregistrée. Il précise également qu'une prochaine séance du Conseil sera programmée à ce sujet afin de délibérer sur ces zones d'accélération.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30

Madame SOUBRIARD Nathalie  
Secrétaire de séance



Monsieur BEGON Richard,  
Maire

